

DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
MAIRIE
616, rue Principale
62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES

COMPTE RENDU DE LA
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt et un mai, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles THOREL, Maire

Présents : Mmes et MM. THOREL Gilles, BOUCHEZ Christel, AGEORGES Benoit, SOHIER Isabelle (à partir de 19h15), HANNEBICQ Nicolas, LEVEL Sébastien (à partir de 19h10), PRUVOST Francis et BLANQUART Alain

Absents représentés : POTTIEZ Bruno par AGEORGES Benoit
DERAEDT Didier par THOREL Gilles
MESER Delphine par HANNEBICQ Nicolas
CAMUS Lydie par BOUCHEZ Christel
ALBA Jocelyne par BLANQUART Alain

Secrétaire de séance : HANNEBICQ Nicolas

La lecture du compte rendu de la réunion précédente n'appelle aucune observation.

Remerciements

De la famille PIGACHE pour les fleurs offertes lors du décès de M. PIGACHE Daniel.

PROJET DE CREATION D'UNE INSTALLATION DE METHANISATION

La société AGRI METHA LYS a déposé en Préfecture du Pas-de-Calais un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour son projet de création d'une installation de méthanisation, 100RD 188 sur le territoire de la commune de Lillers.

Le dossier est tenu à la disposition du public à la Mairie de Lillers du 23 avril au 23 mai inclus. Un registre a été déposé à la Mairie de Lillers pour recueillir les observations sur ce projet pendant la période indiquée ci-dessus.

L'avis du conseil municipal sur ce projet devra être exprimé et transmis à la Préfecture au plus tard le 7 juin 2019.

Le conseil municipal s'est prononcé avec 10 voix pour et 3 abstentions.

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER UN PARC EOLIEN

Par arrêté préfectoral du 13 mars 2019, la Préfecture a ouvert une enquête publique (du 24 avril au 24 mai 2019) sur la demande d'autorisation d'exploiter un Parc éolien par la Société BORALEX HELFAUT SARL, sur la commune d'Helfaut.

Un dossier dématérialisé a été déposé en notre Mairie, toute personne intéressée peut le consulter.

L'avis du conseil municipal sur ce projet devra être exprimé et transmis à la Préfecture au plus tard le 7 juin 2019.

Le conseil municipal s'est prononcé avec 6 voix pour, 1 voix contre et 6 abstentions.

NB : en cas de partage des voix comme c'est le cas ici, la voix du Président est prépondérante.

M. le Maire ayant choisi l'abstention, le conseil municipal s'abstient sur cette demande.

REVERSEMENT DE LA TAXE FONCIERE

Le conseil communautaire lors de sa réunion du 7 mars 2019 s'est prononcé (suite à l'approbation de l'avenant au pacte fiscal et financier) favorablement à la mise en place d'un partage du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les communes accueillant sur leur territoire une zone d'activités (actuelle ou future).

Cette disposition vise à permettre une plus juste répartition fiscale sur le territoire communautaire entre des communes disposant de recettes fiscales supplémentaires induites par les investissements portés par l'agglomération et celles qui ne disposent pas de zones d'activités.

Le montant du reversement a été fixé à 50% du produit supplémentaire généré sur la zone d'activités avec comme année de référence les bases fiscales de l'année 2018.

Il est proposé au conseil municipal

- d'adopter le principe d'un reversement d'une partie du produit foncier bâti entre la commune et la CAPSO sur les zones d'activités communautaires existantes et à venir, créées, gérées et/ou requalifiées,
- de fixer le partage du produit supplémentaire à 50% pour la CAPSO et à 50% pour la commune,
- de fixer ce reversement à partir des impositions nouvelles au 1^{er} janvier 2019,
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant légal à signer la convention avec la CAPSO et tous documents s'y rapportant.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable aux 3 points ci-dessus.

SUBVENTION DETR TRAVAUX EGLISE

Le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2019 concernant les travaux de l'Eglise a été retenu au taux de 15% (contre 25% demandé).

Base subventionnable HT : 421 950.49 €

Taux : 15%

Subvention : 63 292.57 €

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

DECISION MODIFICATIVE

Lors de l'élaboration du budget, il a été voté 11 900 € au chapitre 20 (Dépenses d'Investissement), 10 819 € ont déjà été payés.

Il reste donc 1 081 € sur ce chapitre, mais 14 760 € de factures doivent encore être payés à ce jour. Il faut prendre de l'argent dans un autre chapitre, il est proposé de prendre sur le chapitre 21 la somme de 16 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU

Souhaitant intégrer la gestion des eaux pluviales au projet d'aménagement de la rue de Baudringhem, une demande de subvention au titre de programme concerté pour l'eau auprès de l'agence de l'eau.

Il manque au dossier l'avis du conseil municipal approuvant le programme des travaux et sollicitant la participation financière de l'agence de l'eau.

Montant prévisionnel des travaux : 287 370 € HT.

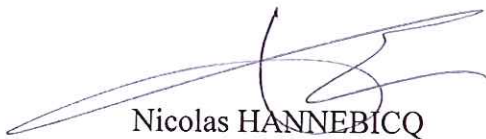
Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis favorable.

DIVERS

- Problème de bruit à la salle du stade : M. le Maire explique aux conseillers qu'il y a encore des plaintes concernant le bruit de musique provenant de la salle du stade. Il est demandé de rappeler et d'insister auprès de tous les locataires que les portes doivent obligatoirement restées fermées, cette obligation sera également inscrite sur les règlements intérieurs de la salle de manière clairement visible.
- Du 16 janvier 2020 au 15 février 2020, aura lieu le recensement communal, à cet effet, un coordonateur communal doit être désigné avant le 15 juin, le conseil municipal nomme Mme VANPOULLE Aurélie.
- M. le Maire informe les conseillers que suite à l'adhésion au groupement de commandes de produits d'entretien il a été constaté que les prix sont au moins 50% moins élevés qu'avant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.

La secrétaire de séance,



Nicolas HANNEBICQ

Le Maire,



Gilles THOREL